



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE
THIAIS
(Département du Val-de-Marne)

PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 20 MARS 2021

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 29
L'an deux mil
Vingt et un

L'an deux mil vingt et un le 20 mars, à onze heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 12 mars 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans le complexe municipal sis 56 rue de la Saussaie (délocalisation en raison de la pandémie de Covid-19), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Maire : « Je procède à l'ouverture de cette séance du Conseil Municipal, dans un contexte de confinement renouvelé, dont les conditions diffèrent des précédents. Ces séquences particulières entravent la vie des Français et nous mettent en difficulté, singulièrement dans l'organisation des instances de la Ville. »

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mmes LEURIN-MARCHEIX – GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILLIPE – AZIZA – M. COLBEAU – Mme PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mme LE SOUFFACHE

ABSENTS : MM. CURLIER-ANDRADE (procuration à Mme LEURIN-MARCHEIX) – DELPLACE (procuration à M. DAOUDA) – Mme HADDAD (procuration à M. COLBEAU) – Mme HILLION (procuration à Mme LE SOUFFACHE) – MM. TIPHAGNE - PATRY

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Nicolas TRYZNA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Mme SALHI-MELLAHI est arrivée à 11h04.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2021

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, je sais que les absents, même excusés pour cause de Covid ont toujours tort. Cependant, je voudrais revenir sur les différents endroits du présent procès-verbal où mon nom a été cité en invoquant mon droit de réponse.

Au démarrage du Conseil Municipal après la validation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent, vous avez tenu à informer les membres du Conseil Municipal du référé relatif à la protestation que j'ai déposée à l'issue de la dernière campagne municipale. Premièrement, je tiens à dire que les différents membres du Conseil Municipal ont été avisés en décembre, par le Tribunal, des résultats. Donc le motif de votre intervention est infondé. Si vous aviez été impartial, vous auriez pu aussi ajouter que votre demande de me faire condamner à 3 000 euros a également été rejetée par ce même Tribunal, qui a certainement jugé que ma protestation était certes incomplète, mais il me plaît à penser, ni abusive, ni infondée totalement. Non seulement, vous évoquez cela en Conseil Municipal, mais aussi page 21 du journal municipal, où vous avez intégré un article en lien avec votre statut de candidat aux dernières élections municipales. Je vous le demande, Monsieur le Maire, pourquoi avez-vous utilisé les moyens de la Ville pour donner cette information relative à vos statuts de candidat ?

Pour finir, premièrement l'information donnée est erronée : en effet, la liste « Thiais Pour Tous » ne concernait pas le parti communiste. Deuxièmement, vous avez omis de dire que le Tribunal avait également rejeté votre recours à mon encontre. Aussi, je réclame ici officiellement une égalité de traitement avec un droit de réponse, au même endroit, avec le même nombre de caractères, dans le prochain journal municipal.

Enfin, en fin de Conseil Municipal du 30 janvier dernier, pages 17 et 18 du procès-verbal, mon confrère Jean LONY a posé une question pertinente sur la coordination possible des actions de solidarité à Thiais. Il est vrai que lors de la Commission des Affaires Sociales, une présentation PowerPoint m'a été faite et que j'avais constaté une amélioration par rapport à la première consultation des documents effectués dans les locaux du CCAS en juin 2020. Est-ce la présentation PowerPoint présentée en commission qui est le rapport d'activité. Si oui, dont acte. Sinon, le dernier rapport ne m'a pas été présenté, donc la demande tient toujours. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Je devais informer les membres de notre Assemblée, du jugement rendu par le Tribunal Administratif. Il s'agit de la vie du Conseil Municipal et, en tant que Maire, je me devais de rendre compte, ici, en séance, du rejet du recours que vous avez formulé. Vous souhaitez aborder de nouveau ce sujet et, nous pouvons y revenir sans cesse, mais le sort réservé par le juge à votre requête demeure inchangé. A présent, si vous souhaitez commenter cette affaire, une tribune dans le Thiais Magazine est à votre disposition. Néanmoins, si longtemps après les faits, il me paraît inopportun d'épiloguer sur cet épisode, peu glorieux pour votre groupe. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous n'en sortez pas grandi, Monsieur le Maire, lorsque vous dites ce genre de chose. Comme vous le dites, on arrête ou on n'arrête pas. C'est normal lorsque vous me citez alors que je suis absente. J'ai le droit quand même de donner mon point de vue. »

Monsieur le Maire : « Tant que vous ferez ce genre de remarques, je répondrais sur le même ton. Je ne laisserais pas le doute s'instiller alors même que votre requête a été rejetée d'une manière très catégorique, très ferme. Je vous rappelle l'écart important entre les résultats de nos deux listes, lors des dernières élections municipales et, je vous invite à faire preuve de discernement et de modestie, plutôt que d'initier des procédures qui s'avèreront vaines. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER – MM. LONY – ROBILLARD

Par 2 voix ABSTENTION : Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n°2021/00043 du 8 janvier 2021 portant enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de la société Porcgros, sise 5 rue de l'Aubrac à Chevilly-Larue

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 septembre au 25 octobre 2020, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, par arrêté du 8 janvier 2021, a procédé à l'enregistrement des installations de la société Porcgros sises 5 rue de l'Aubrac à Chevilly-Larue, destinées à des activités de découpe et de conditionnement de viande.

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral n°2021/00043 du 8 janvier 2021 est annexé à la présente note de synthèse.

La Ville n'est pas concrètement impactée par le projet mais n'est concernée que parce qu'elle est incluse au périmètre d'affichage réglementaire fixé par l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement. Pour mémoire, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la demande souscrite par la société Porcgros.

Aussi, et conformément aux mesures de publicité définies à l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral précité doit être présenté pour information au Conseil Municipal.

Point n° 2 : Avis du Conseil Municipal relatif à la mise en place de la Zone à Faibles Emissions mobilités sur la Commune de Rungis

Monsieur le Maire expose :

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) est destinée à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées. Déjà adopté par 230 villes européennes, ce dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville. Le 8 octobre 2018, l'Etat ainsi que 15 métropoles dont la Métropole du Grand Paris ont signé un engagement pour développer d'ici fin 2020 des ZFE.

Le Conseil Métropolitain, par délibération votée le 12 novembre 2018, a confirmé l'instauration progressive d'une ZFE à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86, à compter du 1^{er} juillet 2019, dans le cadre du plan climat-air-énergie métropolitain. Ainsi, depuis cette date, les véhicules Crit'Air 5 et non classés sont interdits de circuler à l'intérieur de la zone précitée. La ZFE de la Métropole parisienne est en réalité constituée par le conglomerat des Zones de Circulation Restreinte communales, décidées par chacun des Maires, par arrêté municipal ; l'instauration d'une ZCR relevant des pouvoirs de police du Maire et ne nécessitant pas une délibération du Conseil Municipal. A cet effet, la Ville de Thiais s'est inscrite dans cette démarche et la ZCR est applicable sur la partie nord de son territoire (à l'intérieur du périmètre A86) depuis 2019.

Le calendrier de déploiement de la ZFE prévoyait la mise en œuvre progressive de mesures restrictives de circulation en fonction de la nomenclature Crit'Air, afin d'atteindre l'objectif de 100% de véhicules propres à l'horizon 2030. Dans le prolongement de la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et son décret d'application n°2020-1138 du 16 septembre 2020, la Métropole du Grand Paris a adopté, à l'unanimité, lors de sa séance du 1^{er} décembre dernier, la mise en œuvre de la

deuxième étape du calendrier de la ZFE-m, visant à étendre les restrictions de circulation déjà instaurées, aux véhicules de type Crit'Air 4.

Chaque étape devant être confirmée par de nouvelles études, une nouvelle délibération du Conseil Métropolitain, une consultation et un nouvel arrêté municipal, la Commune de Thiais a engagé ce nouveau processus en sollicitant l'avis des Communes limitrophes par courrier du 16 février dernier avant une consultation du public à l'Hôtel de Ville, via un dossier mis à disposition du 9 au 31 mars 2021.

Par ailleurs, la Ville de Thiais a elle-même été saisie par la Ville de Rungis, en sa qualité de commune limitrophe, afin que le Conseil Municipal émette un avis quant à la mise en place d'une ZFE-m sur le territoire rungisois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à la demande de mise en place de la Zone à Faibles Emissions-mobilités sur la Commune de Rungis.

Monsieur le Maire : « Dès 2019, la Ville de Thiais s'est inscrite dans le dispositif de déploiement de la Zone à Faibles Emissions (ZFE). Depuis juillet de cette même année, les véhicules répertoriés Crit'Air 5 et non classés, ont interdiction de circuler à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. En février 2021, la Métropole du Grand Paris a entamé la seconde étape de son calendrier et, la Commune a de nouveau intégré cette procédure qui étendra l'interdiction de circulation aux véhicules de Crit'Air 4, dès cet été.

Les Villes qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche doivent saisir les acteurs institutionnels, mais également les communes voisines. En conséquence, la Ville de Rungis nous a sollicités, en tant que commune limitrophe, afin que notre assemblée délibérante émette un avis quant à l'instauration d'une Zone à Faibles Emissions mobilités sur son territoire. Je propose qu'un avis favorable soit rendu pour ce dossier.

Je rappelle qu'il y a environ 6 000 morts dans la région d'Ile-de-France dues à la pollution. En conséquence, ces dispositions sont évidemment très importantes et nous nous devons de les mettre en place. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 3 : Approbation de la convention de remise en gestion ultérieure des aménagements, suite aux travaux effectués dans le cadre du projet T9, à conclure entre la Ville de Thiais et le Département du Val-de-Marne

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de la ligne de Tram T9, la Ville de Thiais, le Département du Val-de-Marne et Ile-de-France Mobilités, en sa qualité de maître d'ouvrage, œuvrent de concert depuis 2016 afin, notamment, de définir la répartition des ouvrages réalisés.

Ainsi, à l'approche de la mise en service du T9 prévue en avril 2021, reliant le sud de Paris au centre-ville d'Orly, sur un linéaire d'environ 10km, les services départementaux se sont rapprochés de la Commune afin de conclure une convention de remise en gestion ultérieure des aménagements communaux.

Le document décrit les travaux réalisés, les modalités de réception et de remise des ouvrages ainsi que les modalités de gestion des aménagements, entre propriétaire et exploitant, répartis entre le Département du Val-de-Marne, les villes concernées, et Île-de-France Mobilités. Un tableau de répartition annexé à la convention précise quels équipements et aménagements relèveront de la gestion communale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de remise en gestion ultérieure des aménagements à conclure entre la Ville de Thiais et le Département du Val-de-Marne ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

Monsieur le Maire : « Il s'agit de procéder au partage des attributions de chaque partie. Cette répartition des charges d'entretien entre les différents intervenants, est une démarche tout à fait classique.

La voirie et l'assainissement seront gérés par le Conseil Départemental ; les mobiliers urbains et les espaces verts, par la Ville ; les stations et les voies ferrées, par Ile-de-France Mobilités. »

Madame LE SOUFFACHE : « Est que la maintenance de l'éclairage est intégrée à notre PPP ? »

Monsieur le Maire : « Bien entendu, le PPP de la Ville intègre l'entretien de tous les équipements communaux d'éclairage public. D'ailleurs, vous me donnez l'occasion de préciser que la Cour des Comptes a récemment relevé la défaillance de l'éclairage public des collectivités, cela démontre l'anticipation dont la Ville a fait preuve face à ces problématiques : grâce à la mise en place d'un PPP, l'éclairage public ne connaît plus le moindre défaut, alors que notre système était vétuste par le passé. Ce fonctionnement nous a permis de réformer l'ensemble des éclairages, non seulement les candélabres, mais également les réseaux, déficients notamment à cause des nombreuses interventions des concessionnaires : ceux-ci procèdent à des raccordements, creusent, coupent, altèrent des systèmes, et quelques fois, des rues, voire des quartiers entiers ont été plongés dans le noir. L'éclairage public était défaillant et nous avons mis en place des solutions qui sont extrêmement pérennes. Nous avons également procédé à une meilleure sécurisation des rues grâce à la réduction des « trous noirs » et la densité de l'éclairage est désormais constante. Bien entendu, nous avons pu mettre également en place la vidéoprotection, dont chacun peut en constater les mérites. »

Madame LE SOUFFACHE : « Dans le document il est marqué que le Conseil Départemental récupérerait les contrats publicitaires sur la RD5. Est-ce que vous confirmez ce sujet-là. »

Monsieur le Maire : « La convention à conclure entre le Département et la Ville, document qui vous a été transmis en annexe de la note de synthèse, précise que l'exploitation, la gestion et l'entretien de ces mobiliers urbains seront assurés par la Commune. L'établissement de cette convention est un processus tout à fait classique lors de la réception de ce type d'ouvrages.

Soyez assurée du sérieux du travail réalisé par les services municipaux qui œuvrent de concert avec leurs homologues du Département et d'Ile-de-France Mobilités afin de garantir une répartition cohérente et équilibrée desdits aménagements. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je vous remercie. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 4 : Approbation de la convention d'occupation de la parcelle AJ 342 à conclure entre la Ville de Thiais et la Résidence « Les Vergers »

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'accord entre la R.I.V.P. et la Ville de Thiais, cette dernière a édifié le terrain d'aventures de Grignon sur la parcelle AJ 268, appartenant au bailleur social. L'ampleur de cet aménagement a conduit la Ville à occuper en partie un terrain, propriété de la Résidence du Mail de Savoie. La Commune et le Syndicat des copropriétaires, gestionnaire de cette résidence, se sont rapprochées dès 1992 afin de conclure une convention d'occupation de la parcelle AJ 342.

Le 26 janvier dernier, le Syndicat des copropriétaires a saisi la Ville en vue de conclure une nouvelle convention d'occupation de la parcelle susvisée afin que la Commune puisse continuer à occuper le terrain, dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir : une occupation à titre gracieux, conclue pour 10 années, renouvelable avec accord express des parties.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'occupation de la parcelle AJ 342 à conclure entre la Ville de Thiais et la Résidence « Les Vergers » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte afférent.

Monsieur le Maire : « Cette convention, dont nous avons déjà convenu il y a de nombreuses années avec la Résidence « Les Vergers », située dans le quartier de Grignon, est aujourd'hui à renouveler pour les dix prochaines années. La Ville occupe une parcelle sur laquelle est assis l'Espace Grignon, espace communal et maison de quartier, et également le terrain contigu qui offre la possibilité aux Thiaisien(ne)s de profiter d'un terrain d'aventures et de pratiquer le football. »

Monsieur ROBILLARD : « Qu'y-a-t-il précisément comme activités à part le foot, comme vous venez de le dire ? Et est-ce qu'il y aura un changement pour l'avenir ? Quels seraient les autres activités complémentaires dans l'avenir ? »

Monsieur le Maire : « De nombreuses activités sont d'ores et déjà proposées aux habitants du quartier Sud de la Ville. En effet, l'Espace Grignon, lieu de vie et de rencontres pour les usagers, les bénévoles des associations, ainsi que les services municipaux, propose un large panel d'actions, qu'elles soient sociales, sportives ou encore culturelles. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 5 : Approbation de la modification des statuts du Syndicat des Communes de Choisy-le-Roi, Orly et Thiais pour les établissements scolaires du second degré intercommunaux et leurs équipements sportifs annexes, et de son changement de dénomination

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 3 mars dernier, le Président du Syndicat des Communes de Choisy-le-Roi, Orly et Thiais pour les établissements scolaires du second degré intercommunaux et leurs équipements sportifs annexes, a saisi la Ville de Thiais pour avis relatif au projet de nouveaux statuts de l'organisme.

Créé par arrêté du Préfet du Val-de-Marne du 6 février 1969, a connu des mutations fondamentales depuis sa naissance. A l'origine, compétent pour la gestion des équipements du second degré, il n'assure plus, depuis la décentralisation en matière d'enseignement et les transferts de compétences opérées au profit du Département et de la Région, que la gestion d'un équipement sportif à vocation scolaire : la Halle des Sports, sise 81 avenue de Versailles à Thiais.

En 2019, après avis favorable des Conseils Municipaux de Thiais et de Choisy-le-Roi, la Ville d'Orly a décidé de se retirer du Syndicat, ses habitants n'utilisant plus cet équipement. Suite à cette procédure, le Préfet du Val-de-Marne a invité le Syndicat à revoir la rédaction de ses statuts et notamment à redéfinir les conditions de désignation des délégués pour les collectivités membres, conformément à l'article L.5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le comité syndical a donc rédigé de nouveaux statuts afin de tirer les conséquences du retrait de la Commune d'Orly de son administration, et plus largement de procéder à leur mise à jour au regard de l'objet du syndicat et de la législation en vigueur. Cet organisme a également déterminé une nouvelle

dénomination, cohérente avec son objet et ses compétences : le Syndicat Intercommunal de gestion de la Halle des Sports.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat des Communes de Choisy-le-Roi, Orly et Thiais pour les établissements scolaires du second degré intercommunaux et leurs équipements sportifs annexes ;
- D'approuver son changement de dénomination en Syndicat Intercommunal de gestion de la Halle des Sports.

Monsieur le Maire : « Les Villes de Choisy-le-Roi, de Thiais et d'Orly étaient toutes les trois membres du Syndicat, gestionnaire de la Halle des Sports, qui se situe sur l'avenue de Versailles. La Commune d'Orly, pour des raisons qui lui appartiennent, a souhaité sortir de cet établissement, ce qui, de fait, entraîne la modification des statuts de la structure. Pour mémoire, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à ce retrait lors de sa séance du 24 juin 2019.

Il s'agit également de répartir les dépenses engendrées par la gérance de ce syndicat à parité entre les deux membres restants, les villes de Choisy-le-Roi et de Thiais. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

FINANCES

Point n° 6 : Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021 est annexé à la présente note de synthèse.

Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel, mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Maire : « Avant de laisser la parole à Madame OSSARD, qui va rapporter ce sujet, je souhaite dire un mot d'introduction. Tout d'abord, je rappelle qu'une discussion a eu lieu à la faveur de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, lors de la Commission des Finances de la semaine passée, réunion à laquelle Madame LE SOUFFACHE a exceptionnellement été autorisée à participer en visioconférence. Cet échange a permis d'informer l'ensemble des membres de ladite commission, sur le sens de ces orientations budgétaires, dans une période charnière de la crise sanitaire : nous sommes actuellement, comme vous le savez, en période de confinement, avec des conséquences importantes sur les budgets communaux, mais nous connaissons bientôt, je l'espère, une période plus normalisée dans le fonctionnement de la Ville.

Aux impacts de la crise sanitaire, s'ajoute, la suppression de la taxe d'habitation, source principale de financements des collectivités, décidée par le Gouvernement.

Cette réforme, voulue par le Président de la République, constitue un nouvel accro à la décentralisation et à l'autonomie financière des collectivités. Je ne peux que le regretter.

Au-delà de nos équilibres financiers, la suppression de la taxe d'habitation pose la question du lien entre la Ville et ses administrés. Un certain nombre de nos concitoyens bénéficiera dorénavant de services produits par la collectivité sans contrepartie contributive. Cette réforme impactera aussi la production de logements sociaux exonérés de la taxe foncière mais également de la taxe d'habitation. Dans ce contexte, au même titre que toutes les villes confrontées à ce bouleversement, nous serons contraints de revenir sur l'exonération totale de deux ans de la taxe foncière sur les constructions nouvelles. Nous proposerons, le 10 avril prochain, à la faveur du vote du budget, de limiter cette exonération à hauteur de 40%, puisque ces nouveaux habitants ne s'acquitteront plus de la taxe d'habitation.

En dépit de ces turbulences, nous présenterons un budget équilibré permettant la poursuite de nos investissements. Nous continuerons notre désendettement puisque nous emprunterons moins que nous n'avons à rembourser. Notre pression fiscale reste basse et nous n'augmenterons pas la taxe foncière.

Bien entendu, nous allons poursuivre nos efforts d'investissement : plus d'1 350 000 euros seront consacrés aux espaces publics des Grands Champs, et près de 3,5 millions dédiés pour les équipements de la Ville tels que les installations sportives et de loisirs, le Palais Omnisports, actuellement en travaux, le parvis du gymnase d'Oriola en cours d'aménagement, ou encore la future crèche située dans la rue Paul Vaillant-Couturier en construction. Tout ceci est le fruit d'une gestion vertueuse et ambitieuse, menée depuis de nombreuses années, saluée par les Thiaisien.

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, je tiens à dire que nous sommes totalement solidaires sur le désengagement de l'Etat envers les communes. Je tiens à remercier la possibilité qui m'a été offerte de pouvoir assister à la Commission des Finances, à 8h30 juste avant ma réunion de travail qui suivait. Et je profite de cette occasion pour demander s'il ne serait pas possible également de retransmettre notre Conseil Municipal pour que nos citoyens puissent écouter nos échanges ? Nous avons pu le faire sur la Commission des Finances donc je me demandais si ça ne serait pas possible. On a pu le faire pour la concertation de la Zone Sénia donc je me demandais si ce n'était pas possible de le faire à Thiais ? Merci par avance de votre réponse. »

Monsieur le Maire : « Votre participation en distanciel a été acceptée exceptionnellement, justifiée en fonction des éléments contextuels que j'évoquais préalablement, des raisons que vous connaissez et que vous avez mises en avant. Il est extrêmement rare d'organiser des commissions municipales en visioconférence. En outre, les Conseils Municipaux sont ouverts au public. Le public peut donc venir nombreux, s'il le souhaite, assister aux séances de notre assemblée délibérante. Mais comme vous pouvez le constater aucun Thiaisien ne s'est déplacé pour assister à la séance de ce matin.

Par ailleurs, je vous remercie pour vos propos relatifs aux préoccupations des usagers, des contribuables, par rapport aux décisions de l'Etat qui pèsent évidemment sur l'ensemble des collectivités et les difficultés que les communes rencontrent avec l'accroissement des charges et, malheureusement, la diminution des moyens en parallèle.

Je laisse maintenant la parole à Madame Caroline OSSARD. »

Madame OSSARD : « Merci Monsieur le Maire. Je vais vous présenter notre débat d'orientation budgétaire.

Nous continuons à être considérablement impactés par la crise sanitaire qui touche notre pays depuis un an maintenant. Les conséquences de cette crise sont d'ores et déjà identifiées comme multiples : conséquences économiques générées par le ralentissement de l'économie mondiale voire l'arrêt de pans entiers de secteur d'activité, mais aussi des conséquences sociales majeures qui concernent toutes les générations.

Notre capacité d'adaptation a été mise à rude épreuve et pourrait encore l'être de nouveau prochainement.

Les collectivités territoriales tiennent un rôle primordial dans le soutien aux citoyens à la fois pour organiser la continuité des services publics de proximité, l'activité culturelle locale, le soutien social et financier aux plus fragiles et aux plus vulnérables.

La Ville de Thiais démontre en cette période de crise sa grande réactivité et la pertinence des actions mises en place :

- Maintien des subventions aux associations, ce qui a permis à plusieurs d'entre elles de se mobiliser en faveur de nos concitoyens,
- Soutien maintenu au CCAS via la subvention de 100 000 euros attribuée à la mi-2020 et dont le solde continuera à être utilisé sur 2021 voire abondé si nécessaire,
- Accompagnement à la vaccination des plus vulnérables par le CCAS,
- En lien avec l'ARS : organisation par le CCAS d'un centre de vaccination éphémère, mise en place d'un centre de dépistage au centre Lionel Terray.

La Ville prouve aussi son dynamisme en poursuivant les projets de développement déjà engagés et en préparant l'avenir :

- Installation de nouveaux équipements sportifs de plein air en libre accès, déploiement du plan vélo et augmentation de l'enveloppe dédiée à la subvention pour l'achat d'un vélo électrique,
- Finalisation des travaux du gymnase d'Oriola, poursuite de la rénovation du Palais Omnisport,
- Poursuite de la rénovation du Quartier des Grands Champs dans le cadre de l'ANRU,
- Accompagnement du projet de la zone Sénia avec notamment la Scène Digitale mais aussi de nombreux équipements publics,
- Participation à la transition écologique : en complément du plan vélo, réduire les consommations énergétiques, privilégier les énergies renouvelables,
- Elaboration d'un schéma directeur informatique pour la période 2022-2025.

L'année 2021 s'inscrit à la fois dans la continuité de cette crise mais également dans l'espoir de reprendre une vie « normale ». C'est avec cette perspective que nous abordons ce débat d'orientation budgétaire.

Avant de vous préciser les orientations en elles-mêmes, je vous présenterai les contraintes auxquelles nous sommes exposés aujourd'hui et les hypothèses envisagées pour l'élaboration de ce budget.

Tout d'abord en ce qui concerne le contexte national, nous sommes évidemment dans un contexte de crise économique et d'un retour marqué à la centralisation fiscale, comme Monsieur le Maire l'a souligné.

Dans le contexte de crise économique, la loi de finances pour l'année 2021 a retenu les hypothèses suivantes :

- Croissance du PIB : de 5%,
- Inflation prévisionnelle de 1%

Le déficit prévisionnel attendu s'élève à 8,5 % du PIB.

La situation globale du pays restant relativement instable au niveau sanitaire, avec par conséquent des impacts au niveau économique, le budget de la Ville devra être élaboré dans cet « entre-deux » : en tenant compte à la fois de la crise sanitaire et d'une perspective de reprise.

Afin de soutenir l'économie le Gouvernement a prévu un plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans (dont 40% issu de l'Europe).

Ce plan se déploie autour de 3 axes : la cohésion, la compétitivité et l'écologie.

Et s'articule autour de 2 mesures :

- La réduction des impôts économiques locaux,
- Le soutien à l'investissement local – enveloppe de 1 Milliard d'euros ; c'est dans ce cadre que la Ville de Thiais a déposé 5 dossiers de demandes de subventions ayant trait à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et aux travaux de raccordement au réseau de géothermie.

Les réformes fiscales se poursuivent et illustrent un retour à la centralisation et une baisse de l'autonomie fiscale locale :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité : centralisée par l'Etat à compter de 2023,

- La suppression des taxes funéraires qui entraîne un manque à gagner de 20 Ke pour la Ville,
- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales figés avec une réduction cumulée sur 4 ans qui s'élève à 11, 2 Milliards d'euros,
- L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales qui reste figée à 1 milliard d'euros,
- L'automatisation du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1^{er} janvier 2021.

En ce qui concerne les ressources humaines : au niveau de la fonction publique : il n'y aura pas de revalorisation du point d'indice et nous noterons l'achèvement du dispositif Parcours professionnels, carrières et rémunérations.

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit avec fin de cette taxe pour les résidences principales en 2023. La suppression définitive de cette taxe est un accroc supplémentaire au principe de la libre administration des collectivités territoriales. En effet, cette réforme pourra avoir comme effet pervers de remettre en cause le lien entre la Ville, l'usager, le contribuable et le citoyen.

La Ville de Thiais n'a pas pris de mesures opportunistes avant la suppression de la taxe d'habitation. Nous maintiendrons une fiscalité directe au même taux qu'en 2020 et qui est l'une des plus basses sur le département, en ce qui concerne la TF puisque nous ne votons plus la TH.

A compter de 2022, les locaux d'habitation bénéficieront d'une exonération de 2 ans de la Taxe Foncière sur le Bâti sur les constructions nouvelles. Pour les années suivantes, le Conseil Municipal sera invité à statuer sur la politique d'exonération afin de limiter cette exonération à 40% comme autorisé par la loi.

En ce qui concerne les orientations budgétaires en elles-mêmes de l'exercice budgétaire, et malgré les réformes fiscales imposées, nous suivrons, comme nous l'avons toujours fait, nos principes budgétaires directeurs.

Le budget 2021 a été construit sur l'hypothèse, pour l'année 2021, d'une absence de confinement strict et du maintien de l'ouverture des services publics locaux. Une amélioration de la situation sanitaire du pays est attendue à compter de l'été 2021. Cette hypothèse a été appliquée pour le chiffrage de chacun des postes budgétaires.

La comparaison du budget 2021 avec le budget 2020, budget déjà exceptionnel, est à analyser avec précaution au vu des particularités d'élaboration de ces 2 budgets.

L'exercice 2020 a dégagé un excédent de 1, 084 millions d'euros du fait :

- Des hypothèses pessimistes retenues pour certains postes de recettes,
- De dépenses non réalisées du fait de la crise sanitaire (transport en car, sorties, fêtes et manifestations etc...),
- Des difficultés de recrutements du fait de la crise (dépenses de personnel moins importantes que prévues),
- De financements complémentaires reçus par la Ville pour les investissements réalisés.

Il est proposé de reprendre cet excédent 2020 par anticipation au budget 2021.

Nous poursuivrons notre désendettement en recourant à un montant d'emprunt de 3 millions d'euros maximum, inférieur à celui du remboursement du capital de la dette. L'encours de la dette de la Ville poursuivra donc sa baisse.

Nous maintiendrons l'effort consenti à travers les subventions allouées aux associations, nous augmenterons l'enveloppe dédiée à l'achat de vélos électriques, nous attribuerons une prime aux bacheliers avec mention.

Nous renforcerons nos effectifs en recrutant : des postes d'ingénieurs et de technicien infrastructure, de responsable administratif des services techniques, de juriste de la commande

publique, d'archiviste, et des postes supplémentaires seront pourvus pour la police municipale, la jeunesse, les services des sports et les ressources humaines.

Nous maintiendrons notre politique tarifaire très basse et nous procéderons, comme l'année dernière, à aucune actualisation des tarifs cette année en raison de la crise sanitaire.

Nous maintiendrons nos efforts en matière de dépenses d'investissement avec un budget de près de 11 millions d'euros (10 970 780 euros) financées pour 48 % par l'autofinancement et les subventions, et avec un recours à l'emprunt maîtrisé.

Ce qu'il faut enfin retenir de l'architecture du projet de budget dont vous avez les détails dans le document qui vous a été remis sont les éléments suivants :

- Les recettes de la Ville sont budgétées à hauteur de 41 005 920 euros (hors reprise de l'excédent de 2020).
- Les dépenses de la Ville sont estimées à hauteur de 37 375 572 euros.
- Quatre secteurs se verront allouer une enveloppe financière plus importante : l'entretien de la voirie et des bâtiment communaux, l'informatique, la réservation de places en crèches privées, la médiathèque.

En dépit des conséquences de la crise sanitaire, nous serons en capacité de dégager une épargne brute de 3 630 000 euros complétée par la reprise de l'excédent de 2020 à hauteur de 1 084 000 euros.

Le virement du montant correspondant à l'épargne brute en section d'investissement, abondé de subventions de 563 000 euros, du FCTVA de 1 490 000 € et de la TA de 1 100 000 € permettront, après le remboursement du capital de la dette, d'engager de nombreuses opérations d'investissement telles que par exemple :

- Poursuivre la rénovation du quartier des Grands Champs : 1 350 000 euros,
- Favoriser le lancement de l'Opération « Cœur de Ville » sur le volet petite enfance : sollicitation d'un AMO : 25 000 euros,
- Adapter l'espace urbain : favoriser la pratique sportive et ludique en extérieur : 405 000 euros,
- Poursuivre la rénovation du PODT : 750 000 euros (tranche 2).

Monsieur le Maire : « Je remercie Madame OSSARD pour la présentation des orientations budgétaires de la Commune qui vont maintenant faire l'objet d'un débat au sein de notre Assemblée. Cet exposé riche, clair et didactique va permettre d'alimenter le débat. Nous nous appuyons sur un socle solide et nous innovons en bien des matières pour coller aux besoins nouveaux et à l'air du temps, afin d'appréhender l'avenir de manière sereine, en dépit des freins, qu'ils soient issus des réformes contraignantes pour les villes ou de la crise sanitaire. »

Monsieur LONY : « Merci Madame OSSARD pour votre présentation. Vous avez au cours de celle-ci rappelé que le taux d'inflation estimé par le Gouvernement était de 1%. Pourtant l'augmentation de la subvention du CCAS est également prévue à hauteur de 1%, c'est-à-dire au taux de l'inflation. Ce qui veut dire que le CCAS va fonctionner avec un budget équivalent à celui de l'an dernier. Alors que l'an dernier, on avait noté que la crise sanitaire avait frappé de manière suffisamment importante pour décider de lui allouer une enveloppe supplémentaire de 100 000 euros. Ce que nous demandons, ce que nous aurions aimé, c'est qu'un budget plus important soit alloué aux actions du CCAS, envers les plus vulnérables ; et surtout, nous aurions aimé avoir une visibilité sur le choix d'utilisation et les critères d'attribution des 100 000 euros alloués au CCAS. Savoir combien de familles ont pu en bénéficier, combien de personnes, etc. »

Monsieur le Maire : « La subvention que la Ville verse au CCAS ne représente qu'une partie de son budget. Ce dernier augmente en fonction de ses produits. L'aide attribuée par la Ville est constante car nous souhaitons maintenir l'effort en direction des personnes les plus vulnérables.

La somme de 100 000 euros que nous avons exceptionnellement décidée de verser l'été dernier à cet établissement public autonome n'est, bien entendu, pas limitée à l'année 2020. Dès lors, nous tirerons un bilan de son utilisation, à l'été 2021. Nous ne nous trouvons pas encore au stade de l'évaluation de cette mesure que nous pourrions potentiellement compléter si cela s'avérait nécessaire. Nous montons en puissance sur ce sujet, puisque nous avons recruté, en 2020, un travailleur social qui

est en charge de l'étude des dossiers avant l'examen de chaque situation individuelle par une commission ad hoc. Il sera donc rendu compte de l'utilisation de ces 100 000 euros à la date anniversaire de cette mesure, cet été.

J'espère que cette subvention aura, à terme, vocation à disparaître. Cela signifierait que nous sommes revenus à une situation normalisée, dans laquelle les plus démunis, dont la situation de précarité aura encore été accentuée par la crise sanitaire, n'ont plus besoin de ce soutien exceptionnel. Malheureusement, j'ai le sentiment qu'après la fin de la crise, et la sortie de la pandémie, le monde économique, soutenu jusque-là, devra faire face à de grandes difficultés. Notre société aura alors à traiter des dépôts de bilans et de l'augmentation du nombre de chômeurs.

Madame OSSARD, je vous invite à compléter si vous le souhaitez. »

Madame OSSARD : « Effectivement, je compléterai sur les conditions d'attribution des aides. Il y a une commission des aides facultatives qui existe au sein du CCAS. Elle étudie les différents dossiers traités par le travailleur social recruté l'année dernière, dont a parlé Monsieur le Maire. Effectivement, ce dont on se rend compte aujourd'hui, c'est qu'on n'a pas encore un effet plein de la crise économique, du fait des aides de soutien déployées par l'Etat. On s'attend à devoir faire face à cet effet, une fois que les aides multiples vont être arrêtées ou modifiées. On aura alors un impact beaucoup plus important sur nos concitoyens et des demandes plus importantes. »

Monsieur ROBILLARD : « Dans le document, concernant le projet Sénia, vous indiquez vouloir favoriser les mobilités avec ce futur quartier. Vous nous parlez là-encore de la passerelle qui permettra aux futurs habitants de ce quartier de rejoindre les transports en commun pour se rendre sur Paris, notamment. Qu'en est-il par exemple de la fluidité entre le futur quartier et le centre-ville, en matière de circulations douces ? Concernant l'aménagement du carrefour de la Résistance ? Celui-ci est déjà sous thrombose aux heures de pointe. Quelles collaborations et quelles impulsions la Ville met-elle en œuvre avec le Département pour travailler ce sujet, puisque nous sommes ici sur une départementale ? »

Monsieur le Maire : « Nous travaillons activement au désenclavement de la zone Sénia, qui deviendra à terme un bassin de vie autour de la ligne de métro 14, et que nous interconnecterons avec les autres quartiers de notre Ville. A cet effet, le site sera desservi par un transport en commun en site propre, mais également, dès cette année, par la ligne D4 qui reliera les Ardoines, au futur quartier, via le carrefour des trois Communes, l'avenue de la République, celle du Général de Gaulle, la rue de la Galaise puis la rue de la Résistance. J'ai eu l'occasion de l'affirmer ici à de nombreuses reprises : nous nous sommes engagés dans un dispositif de déploiement des circulations douces ; dès lors, nous développerons les liaisons piétons et cycles au sein de ce quartier, comme c'est le cas avec la Passerelle de Thiais, mais également dans toute la Ville, notamment au travers du plan vélo. »

Monsieur ROBILLARD : « Vous ne répondez pas vraiment à la question. »

Monsieur le Maire : « Laissez-moi terminer si vous voulez juger de la cohérence de notre méthode. Ce sont des sujets trop sérieux, pour être expédiés sans développement. Vous pensez bien que nous y travaillons activement depuis de nombreux mois, avec l'EPA ORSA, et tous nos partenaires de la gouvernance de l'opération du Sénia. Il vous a d'ailleurs été présenté le futur maillage viaire et piétons-cycles de la zone, à la faveur de la Commission Urbanisme de janvier dernier. Nous travaillons avec le Département à la mise en place d'une piste cyclable sur l'avenue de Versailles qui reliera le carrefour de la Résistance à la Mairie de Choisy-le-Roi, et qui, par la suite, rejoindra la zone Sénia. »

Monsieur ROBILLARD : « Elle existe déjà cette piste cyclable, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Non, seule une petite partie est déjà existante. La piste cyclable de l'avenue de Versailles va être complétée par le Département, avec lequel nous collaborons, mais ce déploiement ne sera pas réalisé par la Ville. »

Monsieur ROBILLARD : « Je demandais justement quelles impulsions allaient être mises en œuvre par la Ville. »

Monsieur le Maire : « La Ville collabore sur ces sujets avec le Département. Nous travaillons avec tous les acteurs institutionnels. Ne vous en déplaise : nous ne pratiquons pas d'ostracisme en fonction de la nature du partenaire ou de sa sensibilité. Vraisemblablement, cette dimension vous échappe, et vous tentez avec beaucoup de malice de piquer la Ville, en dehors de sa sphère de compétences.

Le carrefour de la Résistance souffre de défauts de conception. Celle-ci est l'œuvre de la DDE à l'époque de son édification, du Département, et non de la Ville. Nous y avons travaillé pendant des mois, et nous nous sommes vus imposer ce rond-point difficile à appréhender, et présentant même parfois des caractères de dangerosité.

Comme je l'ai dit, nous travaillons à un maillage global qui viendra utilement relier tous les quartiers de la Ville entre eux, y compris le futur bassin de vie du Sénia, véritable opportunité pour tous les Thiaisais, en terme de desserte de transports en commun. En dépit des contraintes, nous n'oublions personne et nous nous attelons à innover par des circulations douces, le Sénia et tous les quartiers de notre Ville. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je vais être le relais de questions que notre collègue, Nadège HILLION a soulevé lors de l'examen du débat d'orientation budgétaire.

Elle indique qu'il y a un diagnostic de l'évolution des besoins en matière de structures d'accueil de petite enfance et d'adapter le cas échéant le service rendu aux usagers, ajustement des horaires d'accueil par exemple. Est-ce qu'il y a un retour prévu en commission dont fait partie Madame HILLION ? »

Monsieur le Maire : « Des études sont actuellement réalisées par les services afin d'analyser les besoins en mode de garde pour les tout-petits. Bien entendu, celles-ci feront l'objet d'informations auprès de la commission municipale dédiée. A cet effet, je vous rappelle qu'une structure multi-accueil et une halte-garderie seront édifiées en 2022, face au nouveau centre de loisirs. J'ajoute que de nombreuses crèches sont en cours de création dans notre Ville : une nouvelle structure en pied d'immeuble en face du cimetière communal, une micro-crèche rue des 15 arpents, une autre dans les bâtiments récents près du collège Albert Camus. Les Thiaisais bénéficient donc aujourd'hui d'un panel très large de moyens de garde, complémentaires les uns des autres, autour de la crèche Victor Hugo, ou encore des berceaux réservés par la Commune au sein de la crèche départementale et des crèches privées de Belle-Epine et du Bas-Marin. »

Madame LE SOUFFACHE : « J'ai une autre question concernant l'opération Cœur de Ville où il était prévu justement comme vous venez de l'exposer un pôle à vocation sociale pour accueillir un équipement pour la petite enfance dont la Ville a besoin comme vous venez de le préciser. La Ville prévoit dès 2022 un achat des lots en volume relatif à ce pôle et le chantier a déjà commencé comme on a pu le constater. On peut donc en déduire que le programme d'équipements publics est déjà bien défini. Ma collègue et nous-mêmes souhaiterions en connaître les détails : le nombre de mètres carrés, l'affectation pour une ou deux structures communales. Enfin, le prix d'une division en volume devant être connue avant le démarrage des travaux, à combien s'élève le volume racheté au promoteur et à combien s'élève le coût des aménagements intérieurs ?

Il est prévu de réaliser cette année un diagnostic des besoins comme dit précédemment. Cela donne l'impression que les travaux seront bien avancés alors que le besoin serait à calibrer. Il semble y avoir là une absence d'anticipation. Ce diagnostic devra être exposé aux membres de la commission pour pouvoir respecter le devoir d'information des élus. »

Monsieur le Maire : « Pourriez-vous préciser votre question dans la deuxième partie de votre intervention, Madame LE SOUFFACHE ? »

Madame LE SOUFFACHE : « Il semblerait que l'opération immobilière soit déjà bouclée, et que, par rapport à l'équilibre financier et économique de l'opération, les coûts des équipements publics prévus n'aient pas été totalement anticipés et que l'on aura à payer peut-être plus tard. C'est ça l'objet de la question. Le coût a-t-il déjà été pris en compte dans l'opération immobilière ? Ou devra-t-on payer en plus par rapport à cette opération ?

Monsieur le Maire : « Vous l'imaginez bien et vous le constatez régulièrement, nous sommes prévoyants. Les éléments qui vous ont été présentés par Madame OSSARD démontrent le sérieux de notre démarche. Le sillon est tracé et la trajectoire que nous empruntons n'est pas improvisée.

Le terrain dont il est question a fait l'objet d'une vente à hauteur de 6 millions d'euros et nous allons acheter des volumes au sein de la nouvelle résidence, destinés à la crèche multi-accueil et la halte-garderie. Cette dépense sera d'environ 760 000 euros HT pour 240 m². Un certain nombre de détails, à la marge, sont encore en cours de négociations. Les services municipaux travaillent dorénavant à l'aménagement de ces volumes. Il est fait mention ici d'un espace très qualitatif à l'attention de la petite enfance, puisque les enfants pourront jouir d'un petit jardin, qui jouxtera la sente pedestre reliant la rue Paul Vaillant-Couturier à la rue Jean Jupillat reprofilée, et au parc Jean Mermoz, dont l'entrée sera requalifiée et le bassin remis en eau. En complément du nouveau centre de loisirs Jules Ferry, du gymnase d'Oriola et de son parvis réhabilités, cet ensemble constitue l'opération cœur de Ville, ambitieuse et équilibrée. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je ferai un retour à Madame HILLION. On communique un peu entre nous. »

Monsieur LONY : « J'ai une question concernant les installations sportives et ludiques en extérieur. Nous avons vu que dans les parcs, avaient été installés des équipements sportifs et c'est très bien puisque c'est une initiative qui était attendue par de nombreux Thiaisais. Nous sommes donc attentifs au développement de ces installations. Pourriez-vous nous indiquer ce que vous comptez proposer dans le futur ? et si les habitants des quartiers seront consultés ? Êtes-vous accompagnés dans la démarche par un cabinet d'études et de conseil ? Concernant les sommes dont on a parlé, les 160 000 euros financent-ils les installations déjà mises en place ? Et les 245 000 euros concernent-ils les futures installations de jeux pour les enfants ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons entamé le déploiement d'aggrès, d'installations sportives, hors-les-murs, les gymnases et les lieux sportifs clos ne pouvant être utilisés actuellement. Ces installations ont été réalisées au parc André Malraux ou encore au parc des Terrasses du Soleil et le seront très prochainement au parc de l'Europe. Le service des Sports et le service de la Jeunesse, sous l'impulsion de Nicolas TRYZNA, travaillent actuellement à la rénovation du parcours santé de la Ville. Dans cette optique, nous collaborons avec l'Etat, et j'ai écrit au Préfet afin que soient sécurisés les murs anti-bruit qui longent l'A86, pour permettre une pratique sportive sereine.

Ce projet s'accompagne du développement d'espaces clos de jeux et de motricité à destination des enfants, notamment à l'intérieur du Parc de l'Europe. »

Madame LE SOUFFACHE : « On déroule le débat d'orientation budgétaire depuis le début. Je voudrais maintenant aborder le point 5 qui concerne la transition écologique.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous pensons que même si vos actions prévues en 2021 sont honorables et nécessaires, ce n'est pas suffisant. Il est plus que temps d'agir pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets mais aussi pour la biodiversité dont on voit un des effets, avec par exemple la Covid en cours. Nous ne voyons en effet pas grand-chose de nouveau dans votre projet de budget concernant ce qui pourrait, ce qui devrait, mobiliser tout le monde : la transition écologique. En dehors du plan vélos, et du verdissement de quelques équipements communaux, il n'y a pas suffisamment de décisions budgétaires qui préparent l'avenir des Thiaisais. Un plan vélos est une étape bien tardive, mais nécessaire. J'avais proposé, lors de la dernière révision du PLU, une réflexion plus large avec proposition d'une consultation citoyenne prenant le sujet du partage de l'espace public. Il n'y a pas que les vélos à prendre en compte dans cette Ville. Il y a aussi les piétons de tous âges, les fauteuils roulants, les poussettes pour enfants, les patinettes, et bien sûr, les véhicules motorisés.

Qu'en est-il de la permaculture ? De la Charte de l'Arbre que vous aviez évoquée dans votre programme ? Nous constatons notamment le manque d'entretien des arbres de la Ville. Vous aviez compté les arbres pour verdir votre campagne municipale, aujourd'hui il serait temps de s'en occuper vraiment. Qu'en est-il de leur état sanitaire ? Quels sont ceux qui seront amenés à disparaître avec le réchauffement climatique ? Renaturer la Ville est un enjeu majeur pour demain. De même, les plantations d'arbres ou arbustes supplémentaires et fruitiers à réfléchir à installer dans les parcs et les espaces publics. Voilà quelque chose qui ne coûte pas excessivement cher et qui produit des résultats intéressants. Agrément, lutte contre le réchauffement, plus de biodiversité.

Où en sont les trames vertes, sentes ou autres espaces de respiration ? Je viens d'entendre que vous feriez un parcours santé avec des équipements qui sont notamment dans le quartier du centre mais je suis quand même attristée par la non réalisation des travaux des espaces verts à destination des habitants des Grands Champs. Ces travaux auraient dû être réalisés au moins sur une première tranche. J'entends que vous êtes en attente de décisions des services de l'Etat concernant le passage de la

Navette au-dessus de l'autoroute, mais l'espace vert aurait au moins pu être remis en état avec les fameux appareils tels que vous le proposez dans le centre-ville pour faire du sport à l'air libre. Je souhaiterais quand même savoir si vous aviez prévu quelque chose sur ces sujets-là également puisqu'ils n'apparaissent pas dans le débat d'orientation budgétaire. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de contradictions entre les projets déjà engagés et les opérations prévues pour toute la durée de notre mandat. La transition écologique est un sujet polyforme. Par exemple, nous allons engager une réflexion autour de la mise en place de LED. C'est aussi de l'écologie. L'utilisation de la géothermie, source d'énergie propre, au sein des équipements communaux comme l'Hôtel de Ville et le bâtiment qui accueille les services techniques, en est également une manifestation. La permaculture va être mise en place au Parc André Malraux.

Je pourrais continuer pour vous ce catalogue mais je vais résumer notre démarche : nous déclinons tous ces sujets de manière méthodique, dans une approche globale et rationnelle afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Nous n'en sommes qu'au tout début du mandat que nous ont confié les Thiaisais l'année dernière, d'autant plus, avec ce début d'exercice perturbé par la crise sanitaire. Nous déroulerons notre programme jusqu'en 2026 afin de respecter les engagements que nous avons pris auprès de nos concitoyens.

S'agissant de la Charte de l'Arbre, Monsieur TRYZNA complétera mon propos mais vous avez d'ores et déjà pu observer la plantation d'arbres devant le parvis du gymnase d'Oriola. Nous prolongeons nos politiques en matière de traitement des espaces verts.

J'avais indiqué pendant la campagne, et vous en avez fait une polémique, que notre Ville comporte 1 arbre pour 5 habitants et 267 hectares d'espaces verts sur les 633 hectares de superficie totale de la Commune. »

Madame LE SOUFFACHE : « Qui n'appartiennent pas à la Ville, Monsieur le Maire. Quand vous parlez du Cimetière Parisien de Thiais, excusez-moi mais ce n'est pas la Ville. »

Monsieur le Maire : « C'est la Ville de Thiais. En dépit de vos allégations, le Cimetière Parisien est un poumon vert, au cœur de notre Commune. Je suis déçu que vous récusiez son caractère d'espace de respiration à ce lieu. En 1920, le Département de la Seine a exproprié la Ville de Thiais pour faire de cette zone un Cimetière Parisien, dans le processus de sortir du territoire communal parisien, tout ce qui gênait Paris. Il en a été ainsi des dépôts, de la logistique, des usines d'incinération et donc des cimetières, qui ont été implantés à Pantin, Ivry, Bagneux ou donc Thiais. La petite couronne a subi cette politique. Aujourd'hui, nous ne pouvons décider de ne retenir que les mauvais aspects de cette situation en niant ses bénéfices. Le Cimetière Parisien représente 105 hectares sur les 643 de la Ville, qui comportent par ailleurs 267 hectares d'espaces verts. »

Monsieur ROBILLARD : « On parle des projets de la Ville de Thiais, pas de ceux de la Ville de Paris. »

Monsieur le Maire : « Je parle de la Ville de Thiais, puisque vous lui déniez le fait de posséder un Cimetière Parisien, qui doit être considéré comme un poumon vert. C'est une réalité. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je n'ai pas dit ça, Monsieur le Maire, je vous ai simplement interrogé sur ce que faisait la Ville de Thiais pour ses espaces verts à elle, et pas seulement dans le centre-ville. Il y a quand même d'autres quartiers que le centre-ville, qui est bien fourni dans ce débat d'orientation budgétaire. Je pense aussi qu'il y a d'autres endroits dans la Ville qui ont besoin d'un peu plus d'attention de votre part. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes libres de penser ce que vous voulez. »

Madame LE SOUFFACHE : « Heureusement, Monsieur le Maire, on a encore le droit de penser librement et on va en profiter. Je ne sais pas jusqu'à quand mais on va en profiter. »

Monsieur le Maire : « Vous m'avez interrogé sur la dalle surplombant l'A86, entre le Cimetière Parisien et les Grands Champs. Le grand projet de rénovation du quartier prévoit que la Navette traversera le Cimetière Parisien, participant, de fait, au désenclavement des Grands Champs.

Nous avons négocié cet accord avec la Ville de Paris. La Maire de la capitale m'a confirmé les engagements passés en m'écrivant en 2017 à ce sujet afin qu'une grande allée du Cimetière Parisien

puisse permettre, à la fois, à la Navette de rejoindre la RD7, mais également aux piétons. Or, c'est un espace de respiration, il n'y a pas de béton ou de fumée d'usines en ce lieu. En dépit du désagrément subi par notre Commune en 1920, à l'issue duquel le Conseil Municipal dans sa totalité avait démissionné, un grand poumon vert a été implanté dans notre Ville. »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, est-ce que vous pourrez m'envoyer le courrier de la Maire de Paris s'il-vous-plaît ? »

Monsieur le Maire : « C'est un courrier communicable, bien entendu. Je laisse la parole à Nicolas TRYZNA qui va aborder la Charte de l'Arbre. »

Monsieur TRYZNA : « Merci, Monsieur le Maire. On l'a déjà évoqué ici, la Charte de l'Arbre est en cours d'élaboration. Nous avons pris attache avec la Société Française d'Arboriculture. Les services procèdent actuellement à l'étude d'autres documents mis en place dans d'autres villes, qu'elles soient urbaines ou péri-urbaines. J'en profite pour vous signaler que notre objectif est de réaliser un travail de fond et pas de produire un gadget. Je pourrais vous donner une liste de communes qui ont fait une Charte de l'Arbre pour dire qu'ils l'avaient fait. Nous agissons différemment, et nous souhaitons lui donner du sens et une utilité. Rassurez-vous elle est en cours d'élaboration et vous serez informés de l'avancement en temps utile. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous n'avez pas répondu à un certain nombre de questions : qu'en est-il de l'état sanitaire des arbres ? Il y a quand même des sujets comme ça où c'est bien de réfléchir, d'avoir des idées, mais il faut passer à l'action. Ça chauffe en ce moment, il faut le savoir, donc j'insiste lourdement car il y a des phénomènes d'emballement sur le climat qui sont à l'œuvre et il est peut-être urgent d'agir. »

Monsieur le Maire : « Nous n'ignorons rien de ce que vous dites, Madame LE SOUFFACHE. »

Monsieur TRYZNA : « Il y a deux choix : celui du Département de produire une Charte de l'Arbre en 2014 et ensuite on n'en parle plus ; et il y a notre choix, à nous, d'élaborer une Charte ayant du fond, avec un travail réfléchi. Pardonnez-moi de considérer qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et que ce sujet est bien trop important pour en faire un objet de communication politique. En l'état actuel, l'objectif est de réaliser un travail pour les plus de 5 000 arbres de la Commune et ceux qui viendront compléter notre dispositif de traitement des espaces verts. »

Monsieur le Maire : « Il y a une autre dimension puisque nous souhaitons protéger des sujets exceptionnels dans la Ville. Nous devons donc élaborer un répertoire. »

Madame LE SOUFFACHE : « Des arbres remarquables, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Tout-à-fait, et il faut protéger ces arbres. Cela n'est pas sans conséquence sur les règles d'urbanisme et les droits à construire applicables sur les propriétés qui abritent ces arbres. C'est un travail de répertoriage très fin à réaliser. Nous ne découvrons rien de ce que vous mettez en avant, Madame LE SOUFFACHE. Vous ne vous adressez pas à des ignorants en matière d'écologie et vous n'avez pas le monopole de la protection de l'environnement. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je n'ai pas le monopole mais je joue mon rôle quand j'attire votre attention sur l'urgence en matière d'écologie. »

Monsieur le Maire : « Nous acceptons et prôtons la discussion mais les leçons que vous nous assénez me semblent superflues. C'est un sujet de préoccupation et de travail que nous appréhendons avec sérieux, et je vous invite d'ailleurs, à faire des propositions. »

Madame LE SOUFFACHE : « Nous n'arrêtons pas de vous faire de propositions. Quand on demande l'état sanitaire des arbres, ce n'est pas neutre. Quand on vous dit quels sont ceux qui vont survivre et pas les autres, ce sont des choses qu'on vous dit depuis plusieurs années aussi. A un moment donné, c'est bien de réfléchir, mais il faut aussi agir. Ce n'est pas moi, c'est pour nos enfants,

nos petits-enfants. C'est vrai que les personnes ici n'auront pas à subir totalement ce qu'on est en train de vivre. C'est vraiment quelque chose d'important. »

Monsieur le Maire : « Je vous invite à faire preuve de tolérance et à accepter que d'autres personnes, dans notre Ville ou ailleurs, aient également des connaissances sur ces sujets et soient aussi compétentes que vous pour les appréhender. »

Madame LE SOUFFACHE : « Ce n'est pas le problème. Je ne dis pas que je suis plus compétente, Monsieur le Maire, je dis juste qu'il est urgent d'agir maintenant. »

Monsieur ROBILLARD : « Quelle est la date pour cette Charte de l'Arbre, s'il-vous-plaît ? »

Monsieur le Maire : « Nous vous avons répondu que nous y travaillions. Si vous souhaitez que l'on grave dans le marbre un tampon avec une date, ce n'est pas notre manière de procéder. »

Monsieur ROBILLARD : « Quel est votre objectif ? »

Monsieur le Maire : « Nicolas TRYZNA vous l'a signifié à l'instant. Nous pourrions poursuivre cette discussion et vous communiquer au fil du temps, tous les éléments qui concourront à la réussite d'une Charte de l'Arbre de la Ville de Thiais, construite de manière sérieuse, méthodique, qui prenne en compte toutes les dimensions qu'il s'agisse de la conservation des arbres, de leur nature, des différentes essences. »

Monsieur TRYZNA : « J'en profite aussi pour vous rappeler deux choses : un suivi sanitaire des arbres est réalisé par les services et certains arbres ont été protégés au PLU, si mes souvenirs ne me trahissent pas. On ne vous a donc pas attendu pour s'occuper des arbres. »

Monsieur ROBILLARD : « On parle de la Charte de l'Arbre. »

Monsieur TRYZNA : « Je crois que je vous ai largement expliqué la méthode. Rassurez-vous : vous serez informés des avancements significatifs. »

Monsieur ROBILLARD : « Je pose une question qui n'a pas l'air compliqué : quel est l'objectif pour sortir cette Charte ? Mais ça a l'air de vous gêner cette question. »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROBILLARD, nous débattons raisonnablement. La réponse vous a été apportée par Monsieur TRYZNA. Nous avons été élus il y a tout juste un an. Nous avançons en dépit du contexte contraint que nous avons tous à subir. Souffrez que nous ayons un programme qui s'étale sur 6 ans. Nous ne réalisons pas les engagements d'un mandat en quelques semaines. Je vous invite à ne pas être comminatoire dans votre manière d'exiger des dates et des tampons. D'ailleurs, vous seriez le premier à nous reprocher de ne pas respecter nos engagements. Rassurez-vous, nous réaliserons l'ensemble de notre programme. Cela a toujours été le cas et c'est la raison pour laquelle les Thiaisien(ne)s nous ont maintenu leur confiance, depuis si longtemps. »

Monsieur ROBILLARD : « Dont acte. Concernant le plan vélos auquel vous faites référence dans le DOB, combien de parcs à vélos sont-ils prévus ? Et quels sont les lieux qui ont été choisis en priorité ? Vous indiquez que l'installation de parcs à vélos est en cours, et on se demande quels sont leur localisation, en dehors de celui en face de l'Hôtel de Ville ?

Combien de Thiaisien(ne)s ont pu bénéficier de l'aide de la Ville pour l'achat de vélos électriques ? Ne serait-il pas possible d'élargir cette action aux vélos non-électriques également ? »

Monsieur le Maire : « Entre 160 et 200 Thiaisien(ne)s ont pu bénéficier de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique. Nous constatons un succès retentissant et prolongeons cet effort de manière continue, puisque je suis amené à signer chaque semaine des décisions d'attribution de subventions qui vont profiter à des familles thiaisiennes.

L'extension du dispositif aux vélos classiques n'est pas prévue et nous agissons sur ces sujets de concert avec l'Etat et la Région.

Les parcs à vélos ne se situent pas uniquement dans le centre-ville puisque les abords du Palais Omnisports sont également pourvus de ces équipements. Les services municipaux et les élus délégués à ces questions, soit Monsieur CURLIER-ANDRADE et Monsieur TRYZNA, ont mis en place une cartographie qui va permettre d'irradier tous les quartiers, afin que les parcs à vélos soient déployés au pied des équipements publics, près des écoles, ou encore du lycée. Nous procédons actuellement aux commandes de ces dispositifs. »

Madame LE SOUFFACHE : « J'ai à nouveau une question de Madame HILLION concernant la stratégie de transition numérique pour la période 2022-2025 Elle a noté que le budget alloué à l'informatique, notamment dans les écoles, est plus important que les années précédentes. Elle demande donc concrètement quels équipements informatiques existent déjà dans les écoles ? Et si le budget augmente, quels équipements sont prévus ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un travail engagé par Virginie MARCHEIX et Alexandre CAUSSIGNAC, en collaboration avec les directeurs d'école. Notre objectif est d'opérer en cohésion, avec l'adhésion de tous les chefs d'établissement, afin qu'une cohérence d'ensemble puisse être dégagée et mise en œuvre. Nous pourrions vous en rendre compte au cours d'une séance future du Conseil Municipal ou d'une commission préparatoire, dès que la démarche sera aboutie. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je dis à Madame HILLION que ce sujet sera vu, lors de la prochaine commission, au mois de juin. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez effectivement le lui indiquer. Néanmoins elle pourra en prendre connaissance à la faveur de la lecture du compte-rendu de la présente séance. »

Madame LE SOUFFACHE : « Bien sûr. »

Monsieur ROBILLARD : « Encore une question, Monsieur le Maire. Dans le DOB, il est prévu des interventions sur le patrimoine existant mais peu de choses sont indiquées concernant le lancement des projets, et les modalités et dates de lancement. Par exemple, la construction d'une maison des associations, la réhabilitation des services techniques, la maison des anciens combattants, les locaux de la Police Municipale. Or, si ces travaux doivent être réalisés pendant ce mandat, il est nécessaire de lancer les études de programmation dès cette année.

Nous ne voyons pas non plus quel est l'impact financier du Covid sur les travaux engagés et réalisés en 2020. Vous avez maintenant le recul nécessaire afin de pouvoir l'évaluer. Nous ne voyons pas non plus, ce qui est provisionné en 2021 en ce qui concerne l'impact financier du Covid. »

Monsieur le Maire : « Nous vous l'avons indiqué : nous mettons en œuvre un certain nombre de moyens pour nous assurer de la bonne tenue des travaux à venir, notamment pour le bâtiment qui accueille les services techniques municipaux. Notre volonté est de préserver le patrimoine communal et de l'entretenir. C'est la démarche opérée au Palais Omnisports ou dans les bâtiments scolaires, par exemple.

S'agissant de l'impact financier du Covid, nous procédons entreprise par entreprise, en opérant une vérification minutieuse. Toutes les demandes relatives à des surcoûts sont étudiées et analysées. Un contrôle fin et subtil est réalisé par les services et vous pouvez faire confiance au service financier de la Ville pour préserver les intérêts de la Commune. »

Monsieur ROBILLARD : « A-t-on un budget ? »

Monsieur le Maire : « Nous travaillons avec chaque entreprise. Les demandes concernant les anciens contrats et chantiers, conclus avant la survenue de la pandémie, mais encore en cours, font l'objet d'une analyse individuelle afin de contrôler leur bien-fondé. Quant aux nouveaux marchés, passés après le printemps 2020, les titulaires ont intégré les surcoûts aux prix contractuellement établis. Nous nous attelons à ce que la Ville ne devienne pas la variable d'ajustements des pertes ou des marges des entreprises. »

Monsieur ROBILLARD : « Est-ce que vous avez un chiffre à nous communiquer ? »

Monsieur le Maire : « Non. Au vu des explications que je viens de fournir, vous comprendrez que cette question est plus complexe que la diffusion d'un simple chiffre quelque peu artificiel. Monsieur LONY souhaite poser une dernière question. »

Monsieur LONY : « Ce sera la dernière effectivement. Ce n'est d'ailleurs pas une question. Nous pensons, après avoir écouté tous les échanges et lu attentivement le document qui nous a été soumis, que ce DOB manque d'ambition sur au moins trois points. Une absence d'ambition sur la transition écologique, comme l'a déjà indiqué ma collègue, Laurence LE SOUFFACHE. Manque d'ambition également sur le soutien aux acteurs locaux, les commerçants ou les artisans, qui vont subir la crise de plein fouet. On ne voit pas quelles sont, pour 2021, les actions qui sont affectées à la relance du tissu économique et social des Thiaisaisiens, pour la part relevant de la Commune. Nous aurions apprécié de pouvoir découvrir des mesures fortes dans ce domaine. Nous pensons qu'il manque également d'ambition sur le plan social. Par exemple, nous aurions aimé voir apparaître des aides financières aux associations caritatives qui œuvrent sur la Ville, pour le court terme, et aussi un projet de maison des associations pour le moyen terme. »

Monsieur le Maire : « Le projet qui vous a été présenté est à l'opposé de ce que vous venez de décrire, mais j'ai conscience que c'est la règle du jeu et que vous ne pouvez réaliser de constats objectifs sur ce sujet.

La Ville n'a pas le droit d'allouer directement aux commerçants des subventions. Elle n'en a pas la compétence et devrait s'adosser au territoire pour le faire. Vous ne devriez pas l'ignorer, puisque vous aspirez à devenir membre de la Commission des Finances. Je vous invite à compléter vos connaissances en la matière. »

Monsieur LONY : « Il ne s'agit pas de verser des subventions aux commerces mais de pouvoir exonérer ces commerces, de loyers pour ceux qui sont locataires du patrimoine de la Ville, ou d'aides au paiement de loyers pour ceux qui ne le sont pas. »

Monsieur le Maire : « Quels commerces occupent le patrimoine de la Ville ? »

Monsieur LONY : « S'il y en a, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Vous l'ignorez, Monsieur LONY. Vous nous abreuvez de pétitions de principe. Vous procédez par généralisation. La Ville loue un seul commerce : il s'agit de la librairie-papeterie qui se trouve sur la Place du Marché. Nous avons facilité l'installation de ce commerçant, expert de la matière, qui vient de Choisy-le-Roi, en lui consentant un loyer modeste afin de lui permettre d'exercer son activité en cœur de ville. Nous avons préempté ce bien, précisément afin que ce local puisse continuer à accueillir un libraire. Vous êtes ici témoin de l'action de la Ville en faveur des commerces de proximité.

En matière social, vous balayez d'un revers de main l'effort considérable consenti par la Ville. Nous aidons les plus vulnérables, dès que le besoin s'en fait sentir. Au-delà des actions favorisant le travail des associations qui luttent contre la précarité, que j'ai pu développer ici ces derniers mois, la subvention exceptionnelle de 100 000 euros attribuée au CCAS, l'an passé, est une illustration de toute l'attention que nous portons à ces questions.

Vous déformez la réalité par votre parti pris. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous nous aviez demandé d'être force de proposition et nous vous avons proposé justement, sur le site internet de la Ville, de pouvoir accompagner les commerces de proximité. C'est ce type d'actions que nous souhaitons mettre en œuvre. Là, je pense que la loi ne nous empêche pas de le faire et ça se fait dans d'autres Communes, qui ont cité tous les commerces encore ouverts avec leurs horaires d'ouverture, s'ils font de la livraison à domicile ou non. »

Monsieur le Maire : « Dès le début de la pandémie, nous avons procédé à la mise en relation des commerçants et des Thiaisaisiens, au travers de notre site internet. Cela a dû vous échapper. »

Madame LE SOUFFACHE : « Dès le 17 mars 2020 ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons procédé ainsi dans les premières semaines du premier confinement. Faites preuve de sérieux, Madame LE SOUFFACHE. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous avez dit immédiatement. Faites attention à votre façon de présenter les choses. »

Monsieur le Maire : « Pensez-vous que cette attitude soit au niveau de notre Conseil Municipal ?

Nous l'avons fait immédiatement. Dès que les commerçants nous ont contactés, nous leur avons proposé d'utiliser les moyens de communication à la disposition de la Ville afin de les aider.

Je vous invite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 7 : Approbation du protocole transactionnel à conclure avec la société Cap Monde

Monsieur le Maire expose :

La société Cap Monde est titulaire des lots 2 et 3 du marché d'organisation des classes de découvertes, respectivement relatifs aux séjours sportifs et aux séjours artistiques, depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces marchés sont des accords-cadres à bons de commande sans montant minimum, qui prévoient la formalisation de l'achat par la Ville, au fur et à mesure de la survenance des besoins.

La Ville a collaboré avec la société Cap Monde à compter de la notification des deux lots précités, en vue de l'organisation des voyages suivants, pour l'année 2020 :

Lot / n° marché	Thème	Dates	Centre	Nb de classes	Effectifs prévisionnels	Ecole
2 / 19031	Séjours sportifs	du 30/03/20 au 03/04/20	Le Frémur	2	55	Paul Eluard
3 / 19032	Séjours artistiques	du 20/04/20 au 24/04/20	Domaine de Chalès	3	72	Romain Gary
2 / 19031	Séjours sportifs	du 20/04/20 au 24/04/20	Sillé-le-Guillaume	1	20	Paul Eluard
2 / 19031	Séjours sportifs	du 11/05/20 au 15/05/20	Le Frémur	1	26	Camille Claudel

Le travail préparatoire induit par ce type de prestations implique une coopération entre les services communaux et les prestataires de la Ville, avant même la formalisation d'un bon de commande. Régulièrement, ce dernier n'est transmis au titulaire que quelques jours avant la réalisation effective des voyages, afin de permettre de consolider le nombre de participants, et en conséquence, le volume exact de la commande et son prix.

Suite à l'apparition de la Covid-19, le Gouvernement a décidé d'interdire la tenue de ce type de voyages scolaires. La société Cap Monde s'est donc retrouvée dans l'impossibilité de réaliser, jusqu'à leur terme, les prestations, objets de son engagement contractuel.

Le titulaire des marchés n°19031 et 19032 a adressé à la Ville une demande indemnitaire relative aux sommes engagées pour la mise en œuvre de ces séjours. A cette fin, il a transmis, à l'appui de sa demande, des pièces justificatives présentant le détail des dépenses engagées directement imputables à l'exécution des prestations d'organisation des classes de découvertes non-réalisées, au nombre desquelles, on compte notamment :

- Les réunions préparatoires destinées aux services communaux, aux enseignants ou aux parents ;
- L'organisation des programmes pédagogiques ;
- Les différentes réservations, qu'il s'agisse des visites ou du transport ;
- Les recrutements des différents intervenants ;
- La constitution des dossiers de suivi des séjours ;
- La mise en place des sites webs et des blogs à destination des parents ;
- Les tâches liées à l'annulation des séjours suite à la décision de l'Etat ;
- Etc...

Après analyse par les services de la Commune de la légitimité et du bien-fondé de la requête formée par Cap Monde, les parties se sont rapprochées afin de conclure un protocole transactionnel permettant de solder financièrement leurs relations contractuelles dans un cadre dégradé en raison de la crise sanitaire.

Ce document prévoit notamment le paiement par la Ville, à la société Cap Monde, d'une somme de 14 294,70 € TTC, soit 18% du coût total des voyages (79 415,00 € TTC).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le protocole transactionnel à conclure avec la société Cap Monde, relatif aux prestations réalisées en 2020 dans le cadre des marchés 19031 et 19032 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent.

Monsieur le Maire : « Ce dossier a été étudié en Commission des Finances la semaine passée. Nous sommes invités à approuver ce protocole qui illustre le travail réalisé par la Commune que nous avons évoqué il y a quelques instants, à savoir, l'analyse des réclamations des titulaires de marchés publics de la Ville suite à la pandémie et au contexte sanitaire. Ici, la société avait réalisé un certain nombre de prestations préparatoires aux séjours qui auraient dû avoir lieu entre mars et mai 2020. Suite à leur annulation, les services municipaux ont contrôlé le bien-fondé de la requête adressée par Cap Monde. Le prestataire justifiant de dépenses engagées directement imputables au contrat qui le lie à la Ville, les parties se sont accordées afin d'établir le protocole transactionnel, soumis à notre approbation. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Monsieur ROBILLARD : « La concertation préalable à la création de la ZAC Sénia, menée par l'EPA ORSA et le Territoire, est en cours. Nombre de Thiaisien(ne)s (plus d'une cinquantaine) ont participé à la première réunion en visuel de février dernier. Cela témoigne d'un intérêt mais aussi d'inquiétudes vis-à-vis de la prise en compte du résultat de cette concertation.

Lors de cette première réunion, d'ores et déjà la Maire d'Orly, partenaire du projet, s'est engagée à mettre à disposition un lieu pour des ateliers participatifs avec la population pour la suite du déroulement de cette opération. Qu'en est-il pour le Maire de Thiais ?

Un lieu commun où les thiaisien(ne)s et pourquoi pas les Orlysiens pourraient se retrouver autour d'ateliers, avec les concepteurs du projet, serait de nature à améliorer la compréhension et l'acceptabilité du projet d'ensemble et ensuite des projets de construction. Ce serait une première dans notre ville.

Pour rappel, ce projet concerne plusieurs milliers de futurs Thiaisien(ne)s et il est de notre devoir de veiller à ce qu'il puisse les accueillir dans les meilleures conditions possibles et qu'il ne détériore pas celles des actuels Thiaisien(ne)s, (notamment les habitants du sud de la ville) par exemple dans la liaison entre la Sénia et le Centre-ville. »

Monsieur le Maire : « Certains pourraient voir dans votre question une critique sous-jacente de notre action de requalification de la zone Sénia. Néanmoins, je vous remercie de m'interroger sur ce sujet puisque cela me permet d'affirmer à nouveau que nous portons ce projet et que nous participons à sa promotion. Nous assumons l'opération du Sénia, et ce d'autant plus, que nous étions à son initiative, dès 2016, avec l'inscription au concours Inventons la Métropole du Grand Paris. Nous agissons en transparence en informant les membres du Conseil Municipal et, plus généralement, tous les Thiaisien(ne)s, à chaque étape du déploiement du projet : les Thiais Magazine, et singulièrement le dernier numéro, font état très régulièrement du contenu des études menées sur le secteur et des avancements programmatiques ; au cours des séances de la Commission Urbanisme, nous vous avons donné à voir, à de nombreuses reprises, depuis plusieurs années, l'état d'avancement de l'opération, en fournissant les documents présentés, à chaque fois que vous les avez sollicités.

L'atelier annoncé par la Maire d'Orly sera un lieu commun aux Thiaisien(ne)s et aux Orlysiens, qui permettra, à chaque personne intéressée par le projet, de s'informer dans le détail sur le contenu des programmations du secteur.

Il n'est pas utile de chercher en permanence à confronter les positionnements des villes de Thiais et d'Orly. Je vous le répète : nous collaborons avec nos voisins. Je regrette les procès d'intention que vous vous entêtez à suggérer, plutôt que de souligner le modèle de travail collaboratif qui s'est opéré entre les villes, pour œuvrer, en commun, à la destinée de la zone Sénia et permettre sa requalification. Ce travail partenarial a d'ailleurs valeur d'exemplarité pour de nombreuses institutions. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est quand même incroyable qu'une question simple et anodine, déclenche chez vous une réaction totalement disproportionnée. En tout cas, merci pour l'information. »

Monsieur le Maire : « Monsieur LONY nous a également adressé une question. »

Monsieur LONY : « Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons jamais pu obtenir de Rapport annuel d'activité du CCAS. Comme si celui-ci n'existait pas. Or, en page 67 du Rapport d'Analyse des Besoins Sociaux établi en juin 2018 on peut lire, je cite : "Chaque année, un bilan d'activité du CCAS est élaboré, au sein duquel des statistiques sur les missions remplies par le CCAS sont disponibles mais aussi un bilan des actions menées au cours de l'année et une liste d'actions à mettre en place l'année suivante. À cet égard, le CCAS pourra s'appuyer sur les résultats de l'analyse des besoins sociaux pour alimenter ses réflexions sur les actions à mener et les publics à cibler prioritairement dans les années à venir".

Puisqu'un tel bilan existe, pourrait-on avoir accès à celui de 2019 ? De même, si l'audit du CCAS est terminé, pourrait-on disposer d'une copie du rapport d'audit complet ? »

Monsieur le Maire : « Vous confondez l'analyse des besoins sociaux et le bilan d'activité de l'Etablissement. Le bilan d'activité 2020 vous sera exposé à la faveur de la prochaine réunion de la Commission des Affaires Sociales et celui de 2019 a été présenté aux membres de ladite Commission en décembre dernier ; séance au cours de laquelle, Madame LE SOUFFACHE a même été autorisée à prendre des photos de la présentation.

En ce qui concerne l'analyse des besoins sociaux, je vous ai fait savoir qu'une consultation relative à la désignation d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage était en cours. En effet, un tel travail d'audit est une procédure complexe, très technique, qui nécessite que le CCAS soit accompagné par un expert de ces questions. Cet audit ne peut être réalisé en quelques semaines. Nous n'agissons pas en secret. Nous sommes très fiers de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2018 et le nouveau document qui sera élaboré cette année sera également public. »

Monsieur LONY : « J'ai lu le rapport de 2018. Il est effectivement très riche d'informations et très intéressant. Moi je parle du bilan, et j'aimerais l'avoir puisqu'il doit exister sur papier ou sur un support électronique peut être ? »

Monsieur le Maire : « Je laisse Madame OSSARD compléter mon propos. »

Madame OSSARD : « Comme l'a dit Monsieur le Maire, le bilan des actions du CCAS a été présenté en Commission des Affaires Sociales, en présence de Madame LE SOUFFACHE. »

Monsieur LONY : « Donc, il n'est pas communicable aux membres du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « Il est évidemment communicable, Monsieur LONY. Si Madame LE SOUFFACHE en avait émis le souhait, elle en aurait été destinataire. Vous entretenez des fantasmes : il n'y a pas de mystère ou d'agenda caché au sein de la Municipalité. »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, en complément de ce qui vient d'être dit, je voudrais rappeler que nous avons été reçus au CCAS le 25 juin 2020, pour consulter tous les documents disponibles. A l'époque, ce fameux bilan n'a pu être montré. A l'origine de notre demande, le CCAS n'a pas été capable de nous donner le document.

Au début de Conseil Municipal, je vous ai demandé si la présentation PowerPoint correspondait à la présentation officielle écrite. Vous ne m'avez pas répondu. J'entends aux propos de Madame OSSARD, que ce serait ça le document officiel de l'activité du CCAS. Dont acte. Heureusement que j'ai pris des photos, sinon je n'aurais rien eu. Il est bien dommage de ne pas

pouvoir être destinataire des documents présentés pendant les Commissions d'une façon générale puisque les comptes-rendus correspondent uniquement à l'ordre du jour annoncé initialement. Je ne veux pas être polémique, je suis factuelle. Il y a au départ des choses demandées, que nous n'avons pas eu. Ensuite, il y a eu d'autres choses de faites.

Je suis d'accord sur le fait que la présentation de la dernière Commission des Affaires Sociales était intéressante et on sent que la nouvelle élue en place prend bien les choses en main, et c'est parfait. Mais, dans la transmission des documents et dans la transparence de ce qu'il se passe, il y a encore des petites choses à améliorer. Et j'espère que le rapport d'audit sera transmis en temps utile. »

Monsieur le Maire : « Ces sujets ne doivent pas faire l'objet de crispations entre nous puisque nous agissons en transparence. Vous ne devriez pas avoir de suspicions. Nous sommes très fiers du travail qui est réalisé par la Directrice du CCAS et ses services, sous l'égide de Caroline OSSARD. Nous ne cachons rien, bien au contraire.

Je crois que vous souhaitez poser une dernière question. »

Madame LE SOUFFACHE : « Tout-à-fait, Monsieur le Maire. Ce sera la dernière pour rassurer les personnes qui soupirent depuis un bout de temps. Cela concerne la vaccination Covid qui a été faite les 6 et 7 mars.

Une fois encore pendant cette crise de la COVID 19, il a été récemment mis en évidence un manque de communication de la part de la Ville.

En effet, nous avons appris par le média "94-Citoyens" du 7 mars et via les réseaux sociaux, qu'une Campagne de vaccination a eu lieu à Thiais le dit week-end des 6 et 7 mars ainsi que dans 4 autres villes du Val de Marne.

150 vaccins ont été proposés à Thiais mais avec les questions suivantes : Pourquoi aussi peu de vaccins, la ville de Saint-Maur-des-Fossés en ayant obtenu 1000 de son côté et non pas 150 ? Pourquoi ne pas avoir communiqué sur le site de la Ville ? Qui a pu en bénéficier (que des Thiaisien(ne)s ?) et sur quels critères ? Est-ce que les 150 vaccins ont été utilisés ? S'ils ont été utilisés en totalité, Comment pourra être assurée la deuxième injection ? »

Monsieur le Maire : « Le soir du jeudi 4 mars, l'Agence Régionale de Santé a informé la Ville de la possibilité de réaliser cette opération dans notre Commune le week-end du 6 et 7 mars. Le lendemain matin, vendredi 5 mars, l'ARS nous a annoncé que 150 doses seraient dédiées à cette campagne expresse de vaccinations. Evidemment, la Ville a répondu favorablement à cette opportunité. Nous avons, en toute urgence, déployé la logistique nécessaire à cette opération, en nous mettant en quête d'un médecin, de quatre infirmières, en mobilisant des personnels administratifs pour procéder à l'enregistrement des personnes vaccinées.

Evidemment, dans un laps de temps si réduit, il n'était pas possible de réaliser une communication exhaustive autour de cet événement. Dès lors, nous nous sommes attelés à contacter individuellement, sur la base des listings enregistrés au CCAS, les Thiaisien(ne)s éligibles à la vaccination, au regard des critères déterminés par les pouvoirs publics. Aucune perte n'a été déplorée dans les doses qui ont été octroyées à ce centre éphémère de vaccination. L'ARS nous a informés que la deuxième injection aurait lieu le 3 avril prochain.

Au regard des conditions de mise en œuvre que je viens de décrire, vous conviendrez qu'un appel public à la population n'était pas possible. »

Madame LE SOUFFACHE : « Tous les inscrits au CCAS ont-ils pu être pris en compte ? »

Monsieur le Maire : « 150 personnes ont été vaccinées, Madame LE SOUFFACHE. Vous imaginez bien qu'il ne s'agit pas de la totalité des inscrits au CCAS, éligibles à la vaccination. Les agents du CCAS ont pris attache avec chacune des personnes inscrites dans l'ordre des listings établis depuis plusieurs semaines. »

Madame LE SOUFFACHE : « Par ordre alphabétique, c'est ça ? »

Monsieur le Maire : « Votre attitude est indigne de l'importance de ce sujet. »

Madame LE SOUFFACHE : « J'essaie de comprendre comment vous avez procédé, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Madame OSSARD va compléter les éléments que je vous ai d'ores et déjà indiqués. »

Madame OSSARD : « Je vais me permettre de compléter, parce qu'il faut que vous ayez conscience de ce que représente l'installation d'un centre de vaccination éphémère en moins de 48 heures, avec une mobilisation des services administratifs, de différents acteurs privés ou publics, de différents types de métier et de différentes technicités nécessaires. Un centre de vaccination, ce n'est pas simplement une infirmière qui pique un bras.

Je souligne ici la mobilisation des professionnels du CCAS, investis et engagés, qui ont accepté sans hésitation de venir travailler le samedi et le dimanche. Je salue également la réactivité de la pharmacie du centre-ville qui s'est rendu à l'Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges pour récupérer les fameuses doses, mais aussi la disponibilité des médecins et infirmières qui ont très rapidement fait en sorte de se libérer pour pouvoir procéder à la vaccination, et enfin, de la protection civile qui a encadré les soins.

L'installation d'un centre de vaccination éphémère est une procédure complexe, qui prend beaucoup de temps, et dont les conditions, tant administratives que sanitaires, sont très strictes. Je peux vous assurer que ce déploiement dans notre Ville en moins de 48 heures est une sacrée prouesse que vous devriez saluer.

Le temps imparti était extrêmement court et notre marge de manœuvre très réduite. Nous avons respecté les règles très strictes imposées par l'ARS pour procéder à l'administration du vaccin. La critique est facile, mais je vous invite à mettre en place un centre de vaccination éphémère et on en reparle. »

Madame LE SOUFFACHE : « Ce n'était pas l'objet de mon propos de remettre en cause le travail effectué. Au contraire, je salue les personnes qui sont intervenues. Après, quand une personne âgée se déplace sur site, après qu'on lui ait donné l'information qu'elle pouvait se faire vacciner, qu'elle arrive devant le centre le dimanche à 15h, et la porte est fermée et personne ne peut pas la renseigner. Alors, elle se pose des questions sur ce qu'il se passe. C'est de ça dont je parle. »

Madame OSSARD : « Toutes les personnes qui devaient être vaccinées, ont été contactées individuellement par les personnels du CCAS. Ces dernières ont passé des heures au téléphone à coordonner les rendez-vous afin de limiter les brassages et de se prémunir de la perte de la moindre dose. »

Monsieur le Maire : « Je crois qu'il a été répondu à votre interrogation, Madame LE SOUFFACHE. Je lève la séance et nous nous retrouverons le 10 avril prochain, séance au cours de laquelle le budget sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 44.



Le Secrétaire de Séance,


Nicolas TRYZNA



Le Maire,
ice-Président de la Métropole du Grand Paris


Richard DELL'AGNOLA